

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

**Commune du MONETIER-LES-BAINS**

**A R R E T E**

Portant interdiction de stationner Parking des Charmettes 1,

**Le Maire du MONETIER LES BAINS,**

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L2212-1 à L2212-5 et L.2213-1 à L.2213-2 ;

*Vu* le Code de la Route, articles R110-1 et R 417-10 ;

*Vu* le Code Pénal, articles R48-1 et R610-5 ;

*Vu* l'arrêté général de circulation et de stationnement n°2023/414 du 24 novembre 2023;

*Considérant* qu'il appartient au Maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

*Considérant* la représentation du CIRQUE LES SALTIMBANQUES **le jeudi 21 août 2025** ;

**A R R E T E**

**Article 1** – Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur le parking des Charmettes 1 qui sera mis à la disposition du CIRQUE LES SALTIMBANQUES :

**Du mercredi 20 août 2025 à 20h00 au vendredi 22 août 2025 à 8h00**

**Article 2** - Les interdictions seront matérialisées par des barrières, conformes à la réglementation sur la signalisation routière, posées par les services techniques communaux ou les services de la Police Municipale.

**Article 3** – Tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

**Article 4** – Le démontage des panneaux publicitaires du cirque est obligatoire et devra être réalisé par l'organisateur.

**Article 5** - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6** - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur du CIRQUE LES SALTIMBANQUES

Fait au MONETIER LES BAINS, le 04 juillet 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

